

Info-parents

Septembre 2026



LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
31 août	1	2	3	4
► Maternelle Rencontre de parents à 18h30	► Rentrée scolaire		► Assemblée générale de parents à 19h00 (via Teams)	
7	8	9	10	11
Congé de la Fête du travail FERMÉ		► 5 ^e , 6 ^e et classes 930-931-932 Rencontre de parents à 18h30	► 1 ^e , 2 ^e , 3 ^e et 4 ^e année Rencontre de parents à 18h30	► Fête de la Rentrée
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30		
	► 1 ^{re} séance Conseil d'établissement à 19h00	► Déclaration de la clientèle. Présence obligatoire des élèves		



*Chers élèves, chers parents,
Nous sommes heureux d'accueillir nos nouveaux élèves et de
retrouver ceux qui sont de retour parmi nous.
Nous vous souhaitons à tous une excellente rentrée scolaire,
remplie de découvertes et de réussites.*

L'équipe de direction

Sophie Charpentier
Directrice

Suzanne Gonsalves
Directrice adjointe

Steve Gaudreault
Directeur adjoint

Pour connaître le groupe de votre enfant

Il sera possible de vérifier le nom de l'enseignant(e) et le groupe-repère de votre enfant dès le 27 août dans l'application Clic-École. Voici un message de votre équipe de direction à ce propos :

Chers parents,

À l'approche de la rentrée scolaire, la formation des groupes est un processus d'une grande complexité qui mobilise plusieurs membres de notre équipe-école pendant de nombreuses heures. Pour chacun des cycles, les enseignants.es, les TES, les professionnelles, ainsi que la direction analysent avec rigueur une multitude de facteurs afin de créer des groupes équilibrés répondant le mieux possible aux besoins de l'ensemble de nos quelque 700 élèves. Chaque décision est réfléchie, concertée et prise avec le plus grand sérieux.

C'est dans ce contexte que nous souhaitons vous informer qu'aucune demande de changement de groupe ne pourra être considérée.

Nous comprenons qu'il soit naturel pour un parent de se questionner ou d'avoir des souhaits concernant le groupe de son enfant. Toutefois, afin d'assurer l'équité envers toutes les familles et de préserver l'équilibre soigneusement établi, aucune demande de modification ne sera traitée. Nous sommes convaincus qu'avec votre confiance et votre collaboration, l'équipe-école saura accompagner votre enfant afin que sa transition vers sa nouvelle classe se déroule dans les meilleures conditions possibles. Soyez assurés que nous partageons le même objectif que vous : offrir à votre enfant une année scolaire heureuse, stimulante et propice à sa réussite.

Nous vous remercions de votre compréhension, de votre confiance et de votre précieuse collaboration.

L'équipe de direction

Déroulement de la journée d'accueil

Nous accueillerons votre enfant **le mardi 1er septembre** dans la cour d'école. Afin de faciliter le déroulement de cette première journée, nous vous demandons d'écrire le numéro de groupe de votre enfant sur son bras ou sa main, ou, dans la mesure du possible, de vous assurer qu'il connaît son numéro de groupe. Une fois que les élèves auront rejoint leur enseignante ou leur enseignant, la journée pourra débuter.

Pour les élèves de l'édifice St-Viateur (1e à 4e année) : Nous t'attendons dans la cour à 7h45.	Pour les élèves de l'édifice Clotilde-Raymond (5e, 6e année et CSDL) : Nous t'attendons dans la cour à 7h55.
Les parents pourront quitter dès que les élèves entreront dans l'école !	

Comme de nombreux parents accompagneront leur enfant lors de cette première journée d'école, nous vous recommandons de **stationner votre véhicule dans le stationnement de l'église** et de vous rendre à pied jusqu'à la cour d'école avec votre enfant. Cette mesure contribuera à assurer une circulation plus sécuritaire et fluide aux abords de l'établissement.

Fête de la rentrée « Un sourire à la fois, le meilleur de moi »

Nous organisons présentement une fête pour souligner la rentrée scolaire de nos élèves. Celle-ci aura lieu le 11 septembre prochain. Nous aurons besoin de parents-bénévoles pour nous aider lors de cette journée.

Si vous êtes disponible et intéressé, veuillez remplir le formulaire ci-joint :

[Bénévoles recherchés pour la Fête de la rentrée 2026-2027 – Remplir le formulaire](#)

Documents importants à conserver

- [Calendrier scolaire 2026-2027](#)

Assemblée générale de parent

L'assemblée générale annuelle des parents aura lieu le 3 septembre à 19 h 00, via Teams.

L'assemblée générale annuelle des parents se tient chaque année, en septembre. Elle permet de s'informer sur la vie de l'école, d'élire les parents qui siègent au conseil d'établissement et de manifester son intérêt pour le bénévolat.

<https://teams.microsoft.com/meet/288224187995064?p=I5VtbNBByCtGWvw13h>

Rencontres de parents

La rencontre professeur-parent en début d'année scolaire revêt une grande importance pour assurer la réussite de l'élève. Elle constitue un premier moment d'échange qui permet d'établir un lien de confiance entre la famille et l'école.

Lors de cette rencontre, les parents peuvent mieux comprendre les attentes de l'enseignant, le fonctionnement de la classe ainsi que les objectifs pédagogiques de l'année. En travaillant ensemble dès le départ, parents et enseignants créent un climat sécurisant et motivant pour l'élève, ce qui contribue à son engagement et à sa réussite scolaire.

Voici les dates des rencontres de parents :

- | | |
|-------------------------------|--|
| ▶ 31 août 2026 à 18h30 : | Maternelle |
| ▶ 9 septembre 2026 à 18h30 : | Élèves de 5 ^e , 6 ^e année et classe 930-931-932 |
| ▶ 10 septembre 2026 à 18h30 : | Élèves de 1 ^e , 2 ^e , 3 ^e et 4 ^e année |

Conseil d'établissement

La première séance du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2026-2027 aura lieu le 29 septembre à 19h00 au salon du personnel de l'édifice St-Viateur.

Application Clic-École

Nous suggérons fortement à tous les parents d'installer cette application sur leur cellulaire. C'est un outil pratique, sécurisé et accessible à toutes les familles. Cette application vous permet de consulter facilement les informations scolaires de votre enfant :

- ▶ Dossier scolaire
- ▶ Transport (numéro d'autobus, message en cas de bris de transport)
- ▶ Absences (motiver les absences, voir les absences passées, etc.)
- ▶ Bulletins
- ▶ Informations financières (facturation service de garde et effets scolaires)

[Information - Portail Parents et Clic école - Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries](#)

Groupe Facebook de l'école

Nous avons créé un groupe Facebook privé pour l'école. Cela nous permettra de:

- Faire briller les belles initiatives, projets et apprentissages des élèves.
- Permettre à l'organisation de participation des parents de faire vivre le bénévolat et les campagnes de financement.
- Transmettre des messages s'adressant à tous les parents.

Sachez que seuls les membres du personnel, ainsi que les parents ou tuteurs inscrits dans nos bases de données seront admis. Vous devrez avoir un enfant ou plus à l'école. Ni les élèves actuels, ni les anciens élèves ne seront admis dans ce groupe.

Afin d'être admis dans le groupe vous devrez répondre aux questions. Assurez-vous de nommer le nom d'un de vos enfants, sinon l'accès vous sera refusé.

Vous pouvez y accéder par ce lien : [École St-Viateur-Clotilde-Raymond](#)

Petits devoirs aux parents

IMPORTANT

Merci à tous les parents de remplir le formulaire électronique qui consigne la fiche santé de votre enfant et les différentes autorisations. La date limite pour remplir le document est le vendredi 11 septembre.

Si vous éprouvez de la difficulté à remplir ce formulaire, une copie papier est disponible au secrétariat de l'école. [Petits devoirs aux parents – Remplir le formulaire](#)

Autorisation médication



Si votre enfant a besoin de prendre une médication à l'école, vous devez remplir le « formulaire d'autorisation pour l'administration de médicaments ».

Vous pouvez vous le procurer au secrétariat de l'école ou au service de garde.

Absence pour voyage

Afin d'assurer une application équitable et conforme à la Loi sur l'instruction publique, nous vous informons d'une procédure qui s'applique aux absences liées à des voyages en période scolaire :

- ▶ l'enseignante n'a aucune obligation de fournir le travail scolaire durant l'absence ;
- ▶ aucune reprise d'évaluations n'est offerte pour cette période ;
- ▶ l'absence peut avoir un impact sur les résultats au bulletin ;
- ▶ aucun suivi pédagogique n'est assuré durant l'absence ;
- ▶ le maintien des apprentissages durant cette période relève entièrement de la responsabilité des parents.

Merci de votre précieuse collaboration!

Identification des effets personnels

Nous désirons vous rappeler l'importance de bien identifier les effets personnels de votre enfant (vêtement, boîte à lunch, gourde, etc.). À chaque année, nous accumulons des quantités phénoménales d'objets perdus. Nous aimerions bien qu'ils retournent à leur propriétaire ! Profitez de notre campagne de financement pour commander vos étiquettes!

Campagne de financement – Étiquettes d'identification

Si vous désirez acheter des étiquettes au nom de votre enfant, nous vous encourageons à les commander sur le site colleamoi.com. Cliquez sur "Collecte de fonds / Supporter une organisation" et choisir "St-Viateur-Clotilde-Raymond".

Une partie des profits nous sera retourné sous forme de ristourne et serviront à financer des activités aux élèves. Merci beaucoup!



La lecture se poursuit sur la page suivante...



Édifice St-Viateur

Maternelle à 4^e année

Capsule de la direction – Circulation autour de l'école

Cette année, Mme Sophie Charpentier, directrice, présentera à l'occasion de courtes capsules vidéo afin d'expliquer certains aspects du fonctionnement de l'école ou de mettre en lumière des événements importants.

Nous vous invitons donc à visionner cette première capsule, qui porte sur la circulation autour de l'édifice Saint-Viateur lors de l'arrivée et du départ des élèves.

[Circulation autour de l'école.mp4](#)

Confidentialité du contenu

Cette capsule d'information a été conçue pour les parents de notre communauté scolaire. Nous vous remercions de ne pas la reproduire, la diffuser ou la partager sur les réseaux sociaux ou toute autre plateforme externe.

Arrivée des élèves – À l'édifice St-Viateur

Les élèves marcheurs peuvent entrer dans la cour d'école le matin à compter de 7h48 et le midi, à compter de 12h30. Il n'est pas permis d'aller sur la cour avant ces heures, puisqu'il n'y a pas de surveillance.

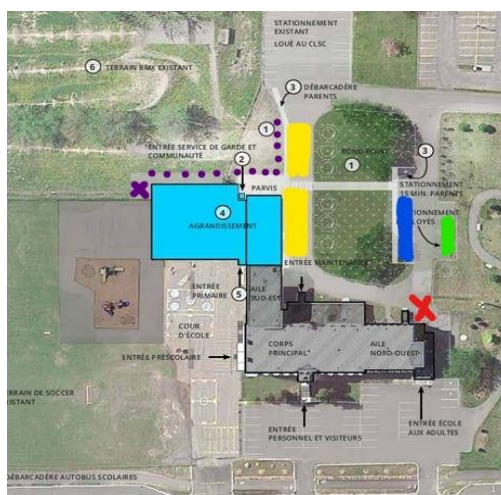
DÉBARCADÈRE ST-VIATEUR

Les parents qui accompagnent leur enfant en voiture doivent emprunter le débarcadère arrière de l'école le matin et en fin de journée. Seuls certains élèves marcheurs et les élèves transportés en autobus circuleront par la cour avant de l'édifice.

Consignes pour le débarcadère

Voici les consignes liées à l'utilisation efficace du débarcadère :

- **Zone jaune** : Les parents qui choisissent d'utiliser le débarcadère doivent s'y rendre pour déposer leur enfant. Celui-ci doit sortir seul du véhicule, du côté du trottoir, afin de se diriger ensuite vers l'entrée du service de garde ou vers la cour d'école. Ces mesures permettent d'assurer une circulation fluide dans cette zone.
- **Zone bleue** : Les parents qui préfèrent accompagner leur enfant jusqu'à la porte ou près de la clôture doivent utiliser les stationnements temporaires de 15 minutes situés de l'autre côté du rond-point, ou le stationnement situé à l'arrière du CLSC.



Édifice St-Viateur

Maternelle à 4^e année

Assiduité scolaire et retard

Les élèves peuvent arriver dans la cour d'école entre 7h48 et 7h55. Après cette heure, la porte de la cour sera fermée et les élèves qui arrivent devront passer par le secrétariat et seront considérés en retard. La période d'enseignement débute à 7h58 et les élèves doivent être en classe à la cloche.

Nous tenons à souligner qu'un retard perturbe non seulement la routine de l'élève mais également le bon déroulement des activités en classe. Merci de votre collaboration !

Changements à l'horaire de votre enfant

Il est important d'aviser le secrétariat au minimum une heure à l'avance pour tout changement à l'horaire de votre enfant (ex. : votre enfant doit quitter plus tôt pour un rendez-vous médical ou ne dînera pas à l'école comme à l'habitude). De plus, veuillez arriver environ une dizaine de minutes à l'avance pour récupérer votre enfant.

Veuillez nous informer du changement en utilisant l'application Clic-École ou en envoyant un courriel à stviateur@cssdgs.gouv.qc.ca. Veuillez nous mentionner si une personne autre que vous doit venir chercher votre enfant. Une pièce d'identité pourrait être demandée.

Aucun message envoyé à l'enseignant ne sera considéré.

Sans inscription dans l'application, nous ne pourrions pas répondre favorablement à votre demande. Aucun départ n'est possible entre 11h et 11h22, ainsi qu'entre 14h40 et 15h05, puisque ce sont des moments clés de la journée.

Pour les départs prévus aux heures du dîner, vous devrez vous présenter au service de garde. Une pièce d'identité pourrait être demandée.

Stationnement en avant de l'école

Le stationnement en avant de l'école est réservé au personnel uniquement.

Il est interdit aux parents d'utiliser le stationnement avant de l'école pour venir déposer leur enfant le matin. Il est très dangereux pour les enfants de circuler dans le stationnement entre les véhicules. Les risques d'accident sont trop grands.

Édifice Clotilde-Raymond

5^e-6^e année et classes 930-931-932

Arrivée des élèves – À l'édifice Clotilde-Raymond

L'entrée sur la cour se vit le matin à compter de 7h58 et le midi, à compter de 12h37. Les élèves marcheurs doivent utiliser le passage piétonnier se situant sur la rue Saint-Charles pour accéder à la cour.

Nous demandons de porter une attention particulière puisque plusieurs élèves arrivent à l'édifice Clotilde-Raymond tôt le matin et il n'y a pas de surveillance avant 7h58.

Les parents qui accompagnent leur enfant en voiture doivent les déposer au passage piétonnier de la rue Saint-Charles. Toutefois, vous devez laisser votre enfant et libérer rapidement cet espace afin de faciliter la circulation.

Aucun élève pourra entrer dans l'école par l'entrée du secrétariat, sauf s'ils sont en retard. Dans ce cas, leur retard sera consigné dans Clic-École et devra être motivé par un parent. Advenant que des retards soit répétitifs, des mesures seront prises afin de trouver une solution avec l'élève et le parent.

Permission de sortie – heure du diner

Veuillez noter que toute activité qui ne s'inscrit pas dans un contexte scolaire, par exemple aller chez un ami après l'école ou aller manger au restaurant, doit être planifiée et convenue à l'avance à la maison avec les parents. Toute permission spéciale doit être préalablement autorisée par écrit.

À cet effet, nous vous demandons de faire parvenir votre autorisation par courriel à l'adresse suivante : clotilderaymond@cssdgs.gouv.qc.ca. Nous vous invitons également à conserver cette adresse dans vos contacts pour toute communication avec l'école.

Aucun appel à la maison ne sera effectué pendant les heures de classe pour obtenir votre autorisation. Ainsi, en l'absence d'une autorisation écrite, votre enfant devra demeurer à l'école et un repas lui sera alors servi; celui-ci vous sera facturé.

Nous joindre



POUR NOUS CONTACTER : (514) 380-8899

Secrétariat St-Viateur :	poste 4631
Secrétariat Clotilde-Raymond :	poste 4641
Service de garde :	poste 4639
Service du transport :	(514) 380-8347

Site web : <https://st-viateur.cssdgs.gouv.qc.ca>